



Compte-rendu, par extraits, de la séance du conseil municipal du mardi 24 juin 2025
Convocation du mardi 17 juin 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance à 09h37, Monsieur MORAIS Antonio, désigné secrétaire de séance par la majorité absolue des suffrages exprimés pour les points n° 1 à 9 et 11 à 55 procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés et Monsieur Loïc PERON pour le point n° 10 :

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire Président de séance (sauf pour les points n° 7 et 10), M. Stéphane COCHEPAIN président de séance pour le point n° 7, Mme Alice LE MOAL, Mme Evelyne LAUER (jusqu'au point n° 17), M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, M. Antonio MORAIS, Président de séance pour le point n° 10, Mme Marine DEFAUX, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, Mme Delphine DE PAOLI (jusqu'au point n° 40), M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET (jusqu'au point n° 18), M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET (points n° 1 à 24, 27 à 43 et 45 à 55), M. Hicham DAD (points n° 1 à 36 et 40 à 55) M. Paul RIEUSSET (points n° 1 à 29 et 34 à 55), Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (points n° 1 à 38 et 41 à 55), M. Philippe CARON.

Etaient représentés :

M. Patrice PINARD représenté par M. Rémi MUZEAU
Mme Caroline MERCIER représentée par M. Antonio MORAIS
M. Benoît DE LA RONCIERE représenté par Mme Véronique CABASSET
Mme Evelyne LAUER représentée par Madame Marine DEFAUX (à partir du point n° 18)
Mme Patricia BEHAL représentée par M. François MORVAN
M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI représenté par M. Sébastien RENAULT
M. Richard VINCE représenté par M. Luc MERCIER
Mme Anne-Charlotte PIERARD représentée par M. Pierre LESPAGNOL
Mme Marie-Ange BADIN représentée par M. Stéphane COCHEPAIN
M. Ludovic PLANTÉ représenté par M. Michel LEJEUNE-MENGWANG
Mme Delphine DE PAOLI représentée par Monsieur Georges ROUX (à partir du point n° 41)
M. Julien BOUCHET représenté par Monsieur Loïc PERON (à partir du point n° 19)
Mme Clotilde VEGA-RITTER représentée par M. Paul RIEUSSET (sauf pour les points n° 30 à 33)
Mme Alice NORET représentée par M. Hicham DAD (points n° 25 à 26 et n° 44)

Etaient absents :

M. Maxence DUCROQUET
M. Aïssa TERCHI

M. Paul RIEUSSET (points n° 30 à 33)
Mme Clotilde VEGA-RITTER (points n° 30 à 33)
M. Hicham DAD (points n° 37 à 39)
Mme Alvine MOUTONGO BLACK (points n° 39 et 40)

Urbanisme Aménagement

1. Déclaration d'Utilité Publique - Approbation des résultats de l'enquête publique unique et parcellaire suite aux conclusions du commissaire enquêteur et saisine du préfet pour obtenir un arrêté de DUP valant cessibilité sur le centre artisanal Léon Blum

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1ER – PREND ACTE des conclusions et de l'avis favorable du commissaire enquêteur de la mise sous déclaration d'utilité publique pour réserve foncière du centre artisanal et commercial du centre Léon Blum sous réserve qu'une dernière proposition d'achat amiable formalisée soit soumise par la ville de Clichy-la-Garenne à la personne morale à exproprier (Société Clichy Urban Osmose) et confirme les lots n° 118,21,30,31,43,33,45,46, du volume 2000 du bail à construction, à exproprier.

ARTICLE 2 – APPROUVE les conclusions du commissaire enquêteur préalable à la Déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant la constitution d'une réserve foncière destinée à l'implantation d'activités à vocation culturelle, éducative, et économique du centre Léon Blum à Clichy.

ARTICLE 3 - APPROUVE la prise en compte des réserves émises par le commissaire enquêteur précisées dans le rapport ci-annexé.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à formuler une dernière offre achat conformément aux réserves émises par le commissaire enquêteur.

ARTICLE 5- DECIDE de poursuivre et de déclarer d'intérêt général le projet de constitution d'une réserve foncière destinée à l'implantation d'activités à vocation culturelle, éducative, et économique du centre Léon Blum à Clichy.

ARTICLE 6 -_AUTORISE Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine pour que soit pris un arrêté de déclaration d'utilité publique valant cessibilité selon l'état parcellaire joint et de demander à Monsieur le Préfet de saisir le juge de l'expropriation.

ARTICLE 7 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAIGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

8 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

2. Acquisition des murs du local commercial sis 48 rue du Général Roguet

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition amiable au prix de 190 000 € TTC (cent quatre-vingt-dix mille euros toutes taxes comprises) auprès de Madame GUILLOUET Sophie, des lots de copropriété n° 1 et 21 correspondant à une boutique et une arrière-boutique d'une surface totale d'environ 34,26 m² et des lots de copropriété n° 15 et 16 correspondant à deux caves situés dans l'immeuble sis 48 rue du Général Roguet à Clichy, cadastré section I n°5, libres de toute occupation en sus de la commission du mandataire pour société DM Immobilier représentée par Madame MARTINI dont le siège se situe au 15 rue Chaptal à Levallois Perret (92300) pour un montant de 9 500 € TTC (neuf mille cinq cents euros toutes taxes comprises) à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 2 : DIT QUE cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours et suivants.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document afférant à cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité

3. Modification de la délibération n° 2024/2/44 du 25/06/2024 relative à l'acquisition des parcelles de terrains situées rue Morel et Boulevard du Général Leclerc par la Ville de Clichy-La-Garenne à l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ainsi que la promesse synallagmatique de vente.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE les modalités modifiées de la cession à la SAS CHAMPAI représentée par SOGELYM DIXENCE HOLDING, ou tout substitué, d'un terrain de 1 988 mètres carrés environ, repéré en aplat violet sur le plan ci-annexé, ainsi que d'un terrain de 1 399 mètres carrés environ, repéré en aplat orange sur le plan ci-annexé, moyennant un prix global de 12 462 000 € HT (douze millions quatre cent soixante-deux mille euros hors taxes), qui feront l'objet d'un avenant à la promesse de vente pour intégrer les dispositions suivantes : le versement du prix de 11 545 000 € HT des terrains constituant la partie Ouest sera effectué en deux temps : un premier versement de 5 772 500 € HT au jour de la signature de l'acte de vente et des 50 % restants dans l'année suivant la signature de l'acte de vente, ce dernier versement étant indexé selon l'indice national de coût de la construction, avec une garantie à rapporter par la société CHAMPAI pour garantir le paiement du solde du prix de vente.

ARTICLE 2 : DECIDE de réitérer la cession par l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine de la promesse synallagmatique de vente conclue entre EPT Boucle Nord de Seine et la société CHAMPAI ainsi modifiée par voie d'avenant, à la Ville de Clichy-La-Garenne, modifiée par voie d'avenants.

ARTICLE 3 : DECIDE de réitérer la cession par la Ville de Clichy à la Société CHAMPAI représentée par la société SOGELYM DIXENCE HOLDING ou tout substitué.

ARTICLE 4 : DIT QUE cette recette sera inscrite au budget des exercices en cours et suivants.

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document afférant à cette cession.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

8 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

4. Modification de la délibération du 23 /11/2021 relative à la cession à la SAS Champai représentée par la société SOGELYM DIXENCE HOLDING (ou tout substitué) d'un terrain sis Boulevard Général Leclerc

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la modification de la délibération du Conseil Municipal n° 2021/S04/8.4 du 23 novembre 2021 et approuve les modalités modifiées de la cession à la SAS CHAMPAI représentée par SOGELYM DIXENCE HOLDING dont le siège social est situé 139 rue Vendôme à LYON (69006), ou tout substitué, d'un terrain , d'un terrain d'une surface de 92 mètres carrés environ, repéré en aplat jaune sur le plan ci-annexé, moyennant un prix de 603 000 € HT (six cent trois mille euros hors taxes), en procédant au versement du prix de vente selon les modalités suivantes :

- un premier versement de 301 500 € HT au jour de la signature de l'acte de vente et des 50 % restants dans l'année suivant la signature de l'acte de vente, ce dernier versement étant indexé selon l'indice national de coût de la construction, avec une garantie à rapporter par la société CHAMPAI pour garantir le paiement du solde du prix de vente;
- Les autres modalités, conditions et autres mentionnés dans la promesse synallagmatique de vente et des avenants restent inchangées.

ARTICLE 2 -AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, acte relatif à cette cession.

ARTICLE 3 -DIT QUE cette recette sera inscrite aux budgets des années 2025 et 2026.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme

Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

8 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

5. Résiliation anticipée amiable du bail à construction et cession concomitante par la Ville de Clichy au profit de la société NEXITY IR PROGRAMMES SEERI ou toute société substituée, de la pleine propriété des volumes n° 3,9,18,19,20,29, compris dans un ensemble immobilier cadastré section AC n° 176,179,180,181,183,184,193,194,195,196,225,226,227,228,229,230,231,232,244,245,247, et AF n° 9,14 sis rue des Cailloux, de Paris et Boulevard Douaumont à Clichy

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE la résiliation anticipée amiable du bail à construction par la Ville puis, concomitamment, la cession amiable par la Ville, portant sur les volumes n° 3,9,18,19,20,29 des parcelles cadastrées section AC n° 176, 179 à 181,183 ,184,193 à 196, 225 à 232, 244, 245, 247 et AF n° 9 et 14 d'une contenance totale d'environ 10 473 m² sis n° 10,20,24,26, 32,34,36 rue des Cailloux, 9,11 rue de Paris, 6,10,12,16 Boulevard Douaumont à Clichy au prix de 2 380 000 € HT (DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS HORS TAXES) au profit de la SOCIETE NEXITY IR PROGRAMMES SEERI, représentée par Madame Constance POUBLET, domiciliée professionnellement au 67 rue Arago, SAINT OUEN (93400), ou toutes sociétés s'y substituant, assortie de clauses de conditions suspensives de droit commun suivantes : conditions suspensives notamment l'obtention d'un permis construire purgé de tout recours et retrait.

ARTICLE 2: AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document afférant à cette résiliation et à cette cession.

ARTICLE 3 : DIT QUE cette recette sera inscrite au budget de l'exercice 2026.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Alvine MOUTONGO-

BLACK

8 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

Logement

6. Garantie d'emprunt au profit de CDC HABITAT - travaux de réhabilitation de la résidence HUNTZIGER de 18 logements situés 2 rue Huntziger à Clichy-la-Garenne

RAPPORTEUR : Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ACCORDE sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 455 722,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 172096 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 - DIT QUE La garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le convention de garantie d'emprunt et tout document se rapportant à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Finances

7. Adoption du compte financier unique du budget principal 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le Compte financier unique 2024 du budget principal, tel que présenté en annexe, suivant les résultats reportés ci-dessous :

Résultat d'exécution de fonctionnement :	+ 26 711 885,86 euros
Résultat d'exécution d'investissement :	+ 7 253 042,85 euros
Résultat N-1 reporté de fonctionnement :	0 euros
Résultat N-1 reporté d'investissement :	+ 15 783 210,21 euros
Quatrième annuité d'apurement du 1069	- 101 517,00 euros
Reste-à-réaliser en dépenses d'inv. :	- 27 746 913,24 euros
Reste-à-réaliser en recettes d'inv. :	+ 0 euros
Résultat global de clôture :	+ 21 899 708,68 euros
<i>Dont excédent de fonctionnement</i>	+ 26 711 885,86 euros
<i>Dont déficit d'investissement</i>	- 4 812 177,18 euros

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

8 contre - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

1 n'a pris pas part au vote - M. Rémi MUZEAU

8. Affectation des résultats 2024 - Budget principal

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ACTE l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement du budget principal 2024, soit 26 711 885,86 euros, à la section d'investissement du budget principal 2025, en recettes, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

ARTICLE 2 - ACTE l'affectation de la totalité de l'excédent de la section d'investissement du budget principal 2024, soit 22 934 736,06 euros, à la section d'investissement du budget principal 2025, en recettes, au compte R 001 « Solde d'exécution reporté ».

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine

CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

8 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

9. Adoption du budget supplémentaire 2025 du budget principal 2025

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE la diminution du résultat de l'exercice 2024 à hauteur de 101 517,00 euros au titre de la régularisation du compte 1069 par étalement sur une durée de 10 ans.

ARTICLE 2 : ADOPTE le Budget Supplémentaire 2025 du budget principal, tel que présenté en annexe qui s'équilibre à hauteur de :

- 158 087 792 euros cumulés en section de fonctionnement soit une augmentation de la section de 6 636 234 euros ;
- 152 848 542,24 euros cumulés en section d'investissement soit une augmentation de la section de 73 499 240,24 euros.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

8 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

10. Adoption du compte financier unique du budget annexe stationnement 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Antonio MORAIS, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Exploitation du

stationnement payant, tel que présenté en annexe, suivant les résultats reportés ci-dessous :

- Résultat d'exécution d'exploitation :	- 752 885,47 euros
- Résultat d'exécution d'investissement :	- 24 095,91 euros
- Résultat N-1 reporté d'exploitation :	+ 2 060 158,96 euros
- Résultat N-1 reporté d'investissement :	-28 884,09 euros
- Reste-à-réaliser en dépenses d'inv. :	0 euros
- Reste-à-réaliser en recettes d'inv. :	0 euros
- Résultat global de clôture :	+ 1 254 293,49 euros
o Dont excédent d'exploitation	+ 1 307 273,49 euros
o Dont déficit d'investissement	o -52 980 euros

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

34 pour - Mme Alice LE MOAL, Mme Evelyne LAUER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

7 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

6 n'ont pris pas part au vote - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Marie-Ange BADIN, Mme Naïma SELLAM

11. Affectation du résultat 2024 du budget annexe exploitation du stationnement payant

RAPPORTEUR : Monsieur Antonio MORAIS, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – ACTE l'affectation du déficit d'investissement de 52 980 euros au compte 001 de la section investissement du budget annexe 2025 en dépenses.

ARTICLE 2 – ACTE l'affectation d'une quote-part de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 52 980 euros.

ARTICLE 3 – ACTE l'affectation du reste de l'excédent d'exploitation du budget annexe Exploitation du stationnement payant 2024, soit 1 254 293,49 euros, à la section d'exploitation du budget annexe Exploitation du Stationnement Payant 2025, en recettes, au compte R 002 « Solde d'exécution reporté ».

ARTICLE 4 - ACTE le reversement d'une partie de l'excédent d'exploitation du budget annexe Exploitation du Stationnement Payant 2024 correspondant à la redevance Seine Park 2023, soit

685 172 euros, au budget principal 2025 de la Ville de Clichy-la-Garenne en inscrivant ce montant au budget annexe Exploitation du stationnement payant, en section d'exploitation, en dépenses, au compte 672 « Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement ».

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - Mme Alice LE MOAL, Mme Evelyne LAUER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON

2 abstentions - Mme Alice NORET, M. Hicham DAD

6 n'ont pris pas part au vote - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Marie-Ange BADIN, Mme Naïma SELLAM

12. Adoption du budget supplémentaire 2025 du budget stationnement 2025

RAPPORTEUR : Monsieur Antonio MORAIS, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE: ADOPTE le budget supplémentaire 2025 du budget annexe Exploitation du stationnement payant, tel que présenté en annexe qui s'équilibre à hauteur de :

- 12 049 293,49 euros en section d'exploitation, soit une augmentation de 1 417 293,49 euros par rapport au budget primitif 2025 ;
- 214 980 euros en section d'investissement soit une augmentation de 52 980 euros par rapport au budget primitif 2025.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - Mme Alice LE MOAL, Mme Evelyne LAUER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON

2 abstentions - Mme Alice NORET, M. Hicham DAD

6 n'ont pris pas part au vote - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Marie-Ange BADIN, Mme Naïma SELLAM

13. Bilan cessions et acquisitions immobilières exercice 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire au cours de l'exercice 2024 ci-annexé.

Prend acte

14. Versement d'une subvention complémentaire au CCAS en application de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la ville et le CCAS

RAPPORTEUR : Madame Evelyne LAUER, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2025 d'un montant de deux cent soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-un euros et soixante-dix-neuf centimes. (278 481.79 €).

ARTICLE 2 – DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 à la nature comptable 657363 Subventions de fonctionnement – CCAS.

Adoptée à l'unanimité

15. Modification du tableau des indemnités des élus

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – DECIDE que le montant de l'enveloppe globale relative aux indemnités de fonctions des élus sera calculé sur le taux maximal pour le Maire (110 %) et sur le taux maximal pour les Adjointes au Maire et adjoints de quartiers (44%) en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1015), pour la strate démographique de Clichy telle qu'elle résulte du dernier recensement, à savoir pour les villes de 50.000 à 99.999 habitants.

ARTICLE 2 - DECIDE d'appliquer à l'indemnité d'exercice de fonctions du Maire le taux de 110% de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 15 % au titre de chef-lieu de canton, et majoré au titre de la dotation de solidarité urbaine.

ARTICLE 3 - DECIDE d'appliquer à l'indemnité d'exercice de fonctions des Adjointes au Maire et adjoints de quartier le taux de 28,52 % de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 15 % au titre de chef-lieu de canton, et majoré au titre de la dotation de solidarité urbaine.

ARTICLE 4 - DECIDE d'octroyer une indemnité d'exercice de fonction aux conseillers municipaux ayant reçu une délégation, dans la limite de l'enveloppe globale, au taux de 13,15% de l'indice brut terminal de la fonction publique, à l'exception de Madame Agnès DELACROIX dont le taux appliqué est de 26,30%.

ARTICLE 5 - DIT QUE l'ensemble des indemnités, dont le récapitulatif est annexé à la présente délibération, sera versé à compter de la date portant caractère exécutoire à la présente délibération. Le versement sera effectué mensuellement. Les indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice 100 de la fonction publique et des textes en vigueur.

ARTICLE 6 - DIT QUE La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de chaque exercice – chapitre 6531 « indemnités des élus ».

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

8 contre - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

16. Approbation du protocole transactionnel entre la ville de Clichy, le CCAS et la SCI SSA IMMO

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes du protocole transactionnel tripartites entre la Commune de Clichy-la-Garenne, le CCAS de Clichy et la SCI SSA IMMO concernant les procédures contentieuses visées moyennant l'annulation du nouveau titre exécutoire 4398 bd 301 de 90 826,20 € émis par la Commune le 05 juillet 2024, ainsi que la levée des mesures de recouvrement mises en œuvre, et la restitution par le CCAS de la somme de 18 682 € sur les 37 365 € déjà recouverts ci annexé.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dument habilité à signer ledit protocole et tout document se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT QUE la somme correspondante sera imputée au budget communal de l'exercice en cours et suivant.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

45 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA

RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON
2 abstentions - Mme Alice NORET, M. Hicham DAD

17. Approbation de l'apport en compte-courant d'associé de la ville de Clichy à la Société publique locale Seine Sport Culture

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE les termes de la convention d'apport en compte-courant ci-annexée à conclure entre la ville de Clichy et la SPL Seine Sport Culture.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses éventuels avenants et tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire par anticipation à signer le renouvellement de la convention dans les conditions prévues dans ladite convention.

ARTICLE 4 – DIT QUE la dépense en résultant d'un montant de cinq cent mille euros (500 000) euros sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

6 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Philippe CARON

4 n'ont pris pas part au vote - Mme Véronique LORTAT-JACOB, Mme Solène MOULINEC, M. Cédric ANÉ, M. Paul RIEUSSET

Ressources humaines

18. Création d'emplois permanents à temps non complet

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la création, à compter du 1^{er} juillet 2025, de quarante-neuf emplois

permanents à temps non complet sur une quotité de temps de travail de 9,33/35^e et deux emplois permanents à temps non complet sur une quotité de temps de travail de 13,67/35^e.

ARTICLE 2 – DIT QUE le cycle de travail sur ces emplois est annualisé.

ARTICLE 3 – DIT QUE les emplois sont pourvus sur les grades du cadre d'emplois de catégorie C des adjoints territoriaux d'animation et pourront être occupés par des agents contractuels dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique.

ARTICLE 4 – MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

ARTICLE 5 – DIT QUE la dépense sera inscrite aux chapitre et article concernés du budget général.

Adoptée à l'unanimité

19. Reconduction du principe du recours au contrat d'apprentissage au titre de l'année 2025/2026

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le recours au contrat d'apprentissage.

ARTICLE 2 – DECIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2025/2026 cinq contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Petite Enfance	2	Auxiliaire de puériculture	18 mois
Direction des ressources humaines	1	Niveau 5	2 ans
Bâtiments	1	BTS	2 ans
Education Jeunesse	1	Niveau 5	2 ans

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions avec les centres de formation d'apprentis.

ARTICLE 4 – DIT QUE les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget municipal 2025 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

20. Annualisation du temps de travail des agents d'exploitation des salles municipales et associatives - Modification de la délibération n° 2023/5/10 du 21 novembre 2023

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – MODIFIE l'article 3 de la délibération n° 2023/5/10 du 21 novembre 2023 comme suit :

Les agents concernés par le cycle annuel sont les suivants :

Sujétions sur cycle annualisé	Poste
Annualisation du temps de travail	ATSEM
	Directeurs et Directeurs Adjointes de Centres de loisirs Responsable club ados Animateurs de centres de loisirs et club ado
	Agents d'exploitation des salles municipales et associatives

ARTICLE 2 – PRECISE que le règlement intérieur relatif au temps de travail annexé est modifié en ce sens.

ARTICLE 3 –. DECIDE que les dispositions de la présente délibération entrent en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

21. Instauration de la prime exceptionnelle pour les personnels du centre de santé municipal Chagall-Goüin

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le versement d'une prime exceptionnelle aux agents, soignants et administratifs du CMS Chagall-Goüin sans distinction de leur statut (titulaires ou non titulaires) en poste au CMS en 2023 et toujours présents le 24 juin 2025, et ce en fonction de leur présence effective et de leur quotité de travail.

ARTICLE 2 – DIT QUE les agents qui ont bénéficié de la prime dite « Ségur de la santé » via le complément de traitement indiciaire sont exclus du versement de la prime exceptionnelle prévue par la présente délibération.

ARTICLE 3 – DIT QUE la prime exceptionnelle sera versée en une fois.

ARTICLE 4 – DIT QUE les crédits nécessaires pour couvrir la recette issue de la dotation prévue par la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 et la dépense tendant à redistribuer aux agents cette dotation et résultant de la présente délibération seront inscrits au budget 2025 aux article et chapitre concernés.

Adoptée à l'unanimité

22. Mise en place du dispositif du service civique

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le recours au dispositif du service civique pour la commune à compter du 1er juillet 2025.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur de Maire à solliciter l'agrément nécessaire auprès des services de l'Etat compétents.

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur de Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

ARTICLE 4 – AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire versée par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

ARTICLE 5 – DIT QUE les dépenses en résultant seront payées par imputation sur les crédits des exercices en cours et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

45 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON

2 abstentions - Mme Alice NORET, M. Hicham DAD

Santé

23. Reconduction de la convention de partenariat relative à l'antenne du CeGIDD de l'hôpital Bichât Claude Bernard dans les locaux du centre municipal de santé

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 APPROUVE le projet de convention entre l'Hôpital Bichat Claude Bernard et la Ville de Clichy relatif à l'antenne du CeGIDD installée dans les locaux du Centre municipal de santé de Clichy à conclure pour une durée de cinq ans à compter du 23 septembre 2024.

ARTICLE 2 AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses éventuels avenants et tout document se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 3 DIT QUE les recettes afférentes seront imputées au budget de la commune sur les exercices concernés.

Adoptée à l'unanimité

24. Reconduction des conventions relatives à la participation financière de l'Agence régionale de santé (ARS) aux actions de prévention santé de la Ville pour l'année 2025

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1- APPROUVE les conventions ci-annexées relatives à la participation de l'ARS aux actions de prévention de santé de la ville pour l'année 2025.

ARTICLE 2- APPROUVE le report des actions « Volontaires de la santé » et « Parcours santé » prévues pour l'année scolaire 2024-2025 sur l'année scolaire 2025-2026.

ARTICLE 3- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant.

ARTICLE 4 - DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget de la Commune sur l'exercice en cours.

Adoptée à l'unanimité

Commerce

25. Approbation d'un protocole de résiliation amiable du bail commercial sis 97 boulevard Jean Jaurès

RAPPORTEUR : Monsieur Antonio MORAIS, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le protocole de résiliation amiable au prix de 15 000 euros ci-annexé.

ARTICLE 2 – AUTORISE l'abandon des créances dues par la société PDM au profit de la commune estimées à 22 692 euros.

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit protocole, ses éventuels avenants ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 4 – DIT QUE la dépense en résultant sera inscrite au budget communal des exercices 2025 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

26. Approbation de trois protocoles transactionnels avec des commerçants

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le protocole transactionnel ci-annexé à conclure avec la société La Grange .

ARTICLE 2 – APPROUVE le protocole transactionnel ci-annexé à conclure avec la société Bistro Le Sancerre.

ARTICLE 3 : APPROUVE le protocole transactionnel ci-annexé à conclure avec la société Librairie Villeneuve.

ARTICLE 4 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits protocoles, ses éventuels avenants ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 5 – DIT QUE les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal de l'exercice en cours.

Adoptée à l'unanimité

27. Aide à l'embellissement des devantures - Attribution de subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Antonio MORAIS, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - AUTORISE le versement des subventions accordées dans le cadre de l'aide à l'embellissement pour la requalification des devantures pour un montant total de 17 832,50€ :

- Enseigne « Vins & Accords » – Les Paillons » - Cave à vins – 6, rue du Landy
Nature des travaux : Menuiserie de façade, fourniture et pose d'enseigne, et mise en accessibilité.

Montant total des dépenses éligibles : 15 011,15€ HT

Montant de la subvention : 7 500€ HT

- Enseigne « La Belle Epoque » - Bar/Brasserie – 3, rue Villeneuve
Nature des travaux : Menuiserie de façade, fourniture et pose de store-bannes (enseignes).

Montant total des dépenses éligibles : 10 940€ HT

Montant de la subvention : 5 000€ HT

- Enseigne « Brûlerie de Clichy » - Torréfacteur – Stand Marché du Centre
Nature des travaux : Dépose, fourniture et pose d'enseigne.

Montant total des dépenses éligibles : 1 115€ HT

Montant de la subvention : 557,50€ HT

- Enseigne « Roji Rolls » - Restauration asiatique – 3, rue Villeneuve
Nature des travaux : Fourniture et pose de store-bannes, dépose, fourniture et pose d'enseignes.

Montant total des dépenses éligibles : 9 550€ HT

Montant de la subvention : 4 775€ HT

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE les dépenses en résultant seront imputées au budget de la commune au titre des exercices 2025 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

28. Rétrocession du fonds de commerce situé 24, boulevard Jean Jaurès

RAPPORTEUR : Monsieur Antonio MORAIS, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la rétrocession du fonds de commerce situé 24, boulevard Jean Jaurès au profit de Monsieur Randy RACCAH ou toute société qui s'y substituera et dont il sera l'actionnaire principal sous réserve du respect du cahier des charges susvisé, pour un projet de magasin de serrurerie, sous l'enseigne franchisée, POINT FORT FICHET, alliant serrurerie, installation de portes blindées, de volets roulants, de fenêtres, etc aux conditions financières mentionnées dans le cahier des charges à savoir 26 000 € (vingt-six mille euros).

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette rétrocession, notamment ceux ayant trait aux modalités de paiement au comptant ou à terme.

ARTICLE 3 – DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget communal des exercices en cours et suivants.

ARTICLE 4 – ANNULE la délibération n°2023/4/04 du 10 octobre 2023 qui avait autorisé la rétrocession du fonds de commerce à Monsieur Jean-Baptiste CHARTIER.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

44 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme

Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

3 abstentions - Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Philippe CARON

29. Approbation de la convention de partenariat avec l'Union des Entrepreneurs de Clichy-Levallois-Neuilly (UNICLEN) - au titre des années 2025 et 2026

RAPPORTEUR : Monsieur Antonio MORAIS, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la convention de partenariat à établir avec l'UNICLEN, ci-annexée.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses éventuels avenants ainsi que tous les actes y afférents.

ARTICLE 3 – DIT QUE la dépense en résultant, d'un montant de 5 000 €, sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget des exercices en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

Sports

30. Approbation du mode gestion du service public lié à l'exploitation du centre sportif et culturel Camille Muffat

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – PREND acte de l'avis de la commission de services publics locaux au projet de délégation de service public pour l'exploitation du centre sportif et culturel Camille Muffat,

ARTICLE 2 – PREND acte de l'avis du comité social territorial concernant les personnels,

ARTICLE 3 – APPROUVE Les principales caractéristiques à exécuter des prestations à assurer au titre de la délégation de service publics telles que décrites dans le rapport joint,

ARTICLE 4 – AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération et, si besoin, à déléguer ses pouvoirs afin de mettre en œuvre tous les actes de procédures nécessaires à la passation de la future délégation de service public.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

3 contre - Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Philippe CARON

3 n'ont pris pas part au vote - Mme Véronique LORTAT-JACOB, Mme Solène MOULINEC, M. Cédric ANÉ

31. Approbation du contrat de délégation de service public entre la société publique locale Seine Sport Culture (SPL) et la commune de Clichy-la-Garenne pour la gestion et l'exploitation du centre sportif et culturel Camille Muffat

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le choix de Monsieur le Maire de retenir la SPL Seine Sport Culture, sis au 6 rue Paul Dupont à Clichy, en tant que délégataire pour l'exploitation et la gestion du centre culturel et sportif Camille Muffat.

ARTICLE 2 – APPROUVE le contrat de délégation de service public passé avec la SPL Seine Sport Culture.

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution dudit contrat et l'autorise à déléguer sa signature à cet effet.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

3 contre - Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Philippe CARON

3 n'ont pris pas part au vote - Mme Véronique LORTAT-JACOB, Mme Solène MOULINEC, M. Cédric ANÉ

32. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association KFBC

RAPPORTEUR : Madame Véronique LORTAT-JACOB, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ATTRIBUE au titre de l'année 2025, une subvention exceptionnelle pour l'organisation du gala « SPF7-SUPERFIGHT » à l'association sportive KFBC pour un montant de quinze mille euros (15 000 €).

ARTICLE 2 - APPROUVE la convention d'objectifs et de financement entre la ville et l'association sportive KFBC ci-annexée.

ARTICLE 3 - AUTORISE le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention d'objectifs et de financement , ses éventuels avenants et tous documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 4 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget sport de l'exercice 2025.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Naïma SELLAM, Mme Alice NORET, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

4 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Hicham DAD, M. Philippe CARON

33. Association Sportive Jean Jaurès - Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation d'un adhérent à l'European Cup Cadets

RAPPORTEUR : Madame Véronique LORTAT-JACOB, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ATTRIBUE au titre de l'année 2025, une subvention exceptionnelle de 1 100€ à l'Association Sportive Jean Jaurès (ASJJ) suite à la participation d'un adhérent et de son entraîneur à l'European Cup Cadets de Berlin.

ARTICLE 2 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget sports de l'exercice 2025.

Adoptée à l'unanimité

Petite enfance

34. Approbation de l'avenant n°2 relatif à la concession de service public pour l'aménagement et l'exploitation de l'établissement d'accueil du jeune enfant rue Alexandre Antonini à Clichy

RAPPORTEUR : Madame Marine DEFAUX, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la Concession de service public pour l'aménagement et l'exploitation de la crèche rue Alexandre Antonini à Clichy ci-annexé.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°2 ainsi que tout document afférant à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

44 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

3 abstentions - Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Philippe CARON

35. Approbation de l'avenant n°3 relatif à la concession de service public pour l'aménagement et l'exploitation de l'établissement d'accueil du jeune enfant rue Alexandre Antonini à Clichy

RAPPORTEUR : Madame Marine DEFAUX, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la concession de service public pour l'aménagement et l'exploitation de la crèche rue Alexandre Antonini à Clichy ci-annexé.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°3 et tout documents afférant à la présente délibération

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

44 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA

RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

3 abstentions - Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Philippe CARON

36. Approbation de l'avenant n°4 relatif à la concession de service public pour l'aménagement et l'exploitation de l'établissement d'accueil du jeune enfant rue Alexandre Antonini à Clichy

RAPPORTEUR : Madame Marine DEFAUX, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE les termes de l'avenant n°4 à la concession de service public pour l'aménagement et l'exploitation de la crèche rue Alexandre Antonini à Clichy ci-annexé.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°4 et tout document afférent à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

44 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

3 abstentions - Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Philippe CARON

37. Approbation du choix du titulaire de la concession de service ayant pour objet l'exploitation de l'établissement d'accueil du jeune enfant "Au fil de l'eau"

RAPPORTEUR : Madame Marine DEFAUX, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE le choix de Monsieur le Maire de retenir le candidat People and Baby, sis, 148-152 Route de la Reine 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT comme concessionnaire pour l'exploitation de l'établissement d'accueil du jeune enfant "Au fil de l'eau".

ARTICLE 2 - APPROUVE les termes du contrat de délégation de service public ainsi que l'ensemble de ses annexes.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat et ses annexes ainsi que tous

documents nécessaires à l'exécution dudit contrat et l'autorise à déléguer sa signature à cet effet.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

6 contre - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

1 abstention - Mme Naïma SELLAM

38. Approbation du choix du titulaire de la concession de service ayant pour objet l'aménagement, la gestion et l'exploitation du multi-accueil Berges de Seine

RAPPORTEUR : Madame Marine DEFAUX, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le choix de Monsieur le Maire de retenir le candidat Babilou – Evancia SAS, sis, 60 avenue de L'Europe 92270 BOIS-COLOMBES, comme concessionnaire pour l'exploitation du multi-accueil berges de seine.

ARTICLE 2 – APPROUVE les termes du contrat de délégation de service public ainsi que l'ensemble de ses annexes.

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat et ses annexes ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution dudit contrat et l'autorise à déléguer sa signature à cet effet.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Alvine MOUTONGO-

BLACK

6 contre - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

1 abstention - Mme Naïma SELLAM

39. Création d'une micro-crèche les Petits Boss sise 4 rue de l'Abreuvoir à Clichy - Avis d'opportunité

RAPPORTEUR : Madame Marine DEFAUX, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – EMET un avis d'opportunité favorable pour la création de la micro-crèche de droit privé « Les Petits Boss », 4 rue de l'Abreuvoir sur le territoire de la commune.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

43 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

2 abstentions - Mme Alice NORET, M. Philippe CARON

40. Création d'une halte-garderie gérée par l'association Espace Mômes sise 34 rue Georges Boisseau à Clichy - Avis d'opportunité

RAPPORTEUR : Madame Marine DEFAUX, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – EMET un avis d'opportunité favorable pour la création d'une halte-garderie gérée par l'association « Espace Mômes » sise 34 rue Georges Boisseau sur le territoire de la commune.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

43 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme

Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

3 abstentions - Mme Naïma SELLAM, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD

Jeunesse

41. Participation de la ville de Clichy au dispositif "Colos apprenantes" initié par l'État

RAPPORTEUR : Monsieur Cédric ANÉ, Conseiller municipal délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la participation de la Ville de Clichy-la-Garenne au dispositif « colos apprenantes » dans le cadre du plan « Vacances apprenantes » mis en place par les services de l'Etat.

ARTICLE 2 – CREE le tarif forfaitaire de 50 € de participation financière pour les familles d'enfants ou de jeunes relevant des critères d'attribution de la subvention « colos apprenantes » au titre de l'année 2025

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 4 – DIT QUE la recette en résultant sera imputée sur le budget communal des exercices en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

Actions culturelles

42. Approbation de l'avenant n°1 à la convention triennale relative à l'organisation du Festival CONTOURS par l'association CONTOUR

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE l'avenant n°1 modifiant la convention triennale d'objectifs conclue entre l'association CONTOUR CLICHY et la Ville de Clichy, relatif à l'organisation du Festival CONTOURS pour les années 2024 à 2026.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ledit avenant n°1 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3 – APPROUVE la reconduction du montant de la subvention pour l'année 2025 de 20.000 €.

ARTICLE 4 – DIT QUE la subvention de fonctionnement est inscrite au budget 2025.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Naïma SELLAM, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

5 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Philippe CARON

43. Reconduction de la convention annuelle d'objectifs avec l'association Co42 dans le cadre de l'organisation du CAPS Festival 2025

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le versement de la subvention de trente mille euros à l'association Co42 dans le cadre de l'organisation du CAPS festival 2025.

ARTICLE 2 – APPROUVE la convention annuelle d'objectifs avec l'association Co42, ci-annexée.

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention, ses éventuels avenants ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 4 – DIT QUE les dépenses en résultant seront imputées au budget communal 2025.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Naïma SELLAM, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

5 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Philippe CARON

44. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association "Le Bateau libre" pour l'organisation d'expositions dans le cadre de l'ouverture au public de l'espace Chagall

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de deux mille euros (2 000€) à l'association « Le Bateau libre » pour l'organisation d'expositions dans le cadre du projet d'ouverture au public de l'espace Chagall.

ARTICLE 2 – DIT QUE la dépense en résultant sera payée sur imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2025.

Adoptée à l'unanimité

Services techniques - Travaux

45. Approbation de la convention de transfert de gestion d'une parcelle dépendant du domaine public de l'Hôpital Beaujon au profit de la ville de Clichy-la-Garenne pour l'aménagement et la végétalisation d'une placette

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de transfert de gestion d'une parcelle dépendant du domaine public de l'Hôpital Beaujon au profit de la ville de Clichy-la-Garenne, pour l'aménagement et la végétalisation d'une placette, à titre gratuit ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention, ses avenants et tous documents nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT QUE les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

46 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Naïma SELLAM, M.

Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON
1 abstention - Mme Alice NORET

Environnement

46. Instauration de la gratuité pour les mises à disposition relatives à la végétalisation des espaces publics

RAPPORTEUR : Madame Danielle RIPERT, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE l'instauration de la gratuité pour les dispositifs suivants :

- Les occupations temporaires du domaine public communal, lorsqu'elles sont sollicitées au bénéfice de personnes morales de droit public ou de personnes privées, pour le développement de la nature en ville.
- Les mises à disposition pour l'installation et l'entretien de dispositifs de végétalisation d'un pied d'arbre, lorsqu'elles sont sollicitées par les personnes privées résidant sur le territoire de la commune, pour la végétalisation de ces espaces.

Adoptée à l'unanimité

Mobilités

47. Approbation de l'avenant n°2 au contrat de concession conclu avec la SPL SEINE PARK

RAPPORTEUR : Monsieur Antonio MORAIS, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le projet d'avenant 2 et ses annexes ainsi que le contrat de concession consolidé (avenants 1 et 2) ci-annexés.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment ledit avenant et ses annexes.

ARTICLE 3 – DIT QUE les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal des exercices en cours et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

34 pour - Mme Alice LE MOAL, Mme Evelyne LAUER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE

MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK
7 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON
6 n'ont pris pas part au vote - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Marie-Ange BADIN, Mme Naïma SELLAM

48. Approbation de l'avenant à la concession de service pour l'exploitation du transport urbain clichois (TUC) - ligne 574

RAPPORTEUR : Monsieur Adrien DEUDON, Conseiller municipal délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE l'avenant à la concession de service pour l'exploitation du transport urbain clichois ligne 574 ci-annexé.

ARTICLE 2 – DECIDE QUE l'avenant entre en vigueur le 1er janvier 2025 et prolonge la durée de la Convention initiale jusqu'au 7 juillet 2025.

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant et tous actes ou pièces afférentes à l'avenant, ainsi qu'aux futurs avenants de la convention initiale.

ARTICLE 4 – DIT QUE les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal de l'exercice en cours.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

8 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

49. Approbation d'un plan triennal d'investissement 2024-2026 relatif au plan des Mobilités Douces 2020-2026 et demandes de subventions inhérentes

RAPPORTEUR : Monsieur Adrien DEUDON, Conseiller municipal délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : RAPPELLE que les grandes orientations du Plan des Mobilités Douces ont été approuvées par délibération n° n° 2020/S03/12.1 du 7 juillet 2020.

ARTICLE 2 : S'ENGAGE à réaliser le plan triennal des mobilités durables 2024-2026 ci-annexé.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de la Région Ile-de-France pour la réalisation de ces aménagements.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer toutes les conventions financières afférentes aux opérations mentionnées dans ce programme.

ARTICLE 5 : S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la notification des subventions.

ARTICLE 6 : S'ENGAGE à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien de ces aménagements.

ARTICLE 7 : S'ENGAGE à tenir informés les partenaires financiers de ces aménagements.

ARTICLE 8 : S'ENGAGE à supporter au moins 20 % de financement sur fonds propres du montant HT des travaux.

ARTICLE 9 : DIT QUE LA dépense correspondante est inscrite au chapitre 21 du budget Transports et Déplacements dans la limite des crédits de paiement disponibles chaque année.

ARTICLE 10 : DIT QUE LES recettes seront inscrites au budget des exercices 2025 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

Communication

50. Bal des pompiers 2025- reconduction de la convention relative au versement d'une subvention et au prêt de matériel

RAPPORTEUR : Monsieur Sébastien RENAULT, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 8 000 € à la Brigade des sapeurs-pompiers de Clichy.

ARTICLE 2 – APPROUVE la convention de mise à disposition de matériel et de la logistique, à titre gracieux, à conclure entre la Ville et la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, groupement d'appuis et de secours de Clichy.

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses éventuels avenants et tout document y afférent.

ARTICLE 4 – DIT QUE les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours.

Adoptée à l'unanimité

Administration générale

51. Approbation de la convention d'assistance à la valorisation architecturale de réhabilitation de la Maison du Peuple entre la Ville et le CAUE 92

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la convention portant sur la mise en place d'une assistance à la valorisation de la Maison du Peuple, d'une assistance à la valorisation architecturale et de réhabilitation d'un monument historique emblématique du XXème siècle : « La Maison du Peuple » à Clichy.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention, ses éventuels avenants et tous documents se rapportant à la délibération.

ARTICLE 3 – APPROUVE le versement d'une participation de dix mille euros (10 000) €.

ARTICLE 4 – DIT QUE le montant de cette subvention sera imputé sur le budget en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

52. Approbation de la convention de partenariat avec l'EM NORMANDIE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE les termes de la convention ci-annexée.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention, ses éventuels avenants ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3 – DIT QUE les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal au titre des exercices 2025 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

53. Désignation de nouveaux membres au sein des commissions municipales, associations locales, organismes extérieurs structures intercommunales, sociétés d'économie mixte et syndicats mixtes

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – LEVE le principe du scrutin secret à l'unanimité des membres du conseil municipal, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 – En remplacement de Monsieur Jean-Luc BRACHET :

- DESIGNE Madame Clotilde VEGA-RITTER en tant que membre de la commission de contrôle financier des délégations de service public.
- DESIGNE Monsieur Paul RIEUSSET en tant que membre suppléant de la commission d'attribution des places pour les structures d'accueil de la petite enfance.
- DESIGNE Madame Clotilde VEGA-RITTER en tant que membre suppléant de la commission communale de voirie.
- DESIGNE Madame Clotilde VEGA-RITTER en tant que membre suppléant de la commission municipale des finances.
- DESIGNE Monsieur Philippe CARON en tant que membre suppléant de la commission municipale relative à l'action sociale, à l'éducation, au sport, à l'enfance, à la culture et à la jeunesse.
- DESIGNE Monsieur Ludovic PLANTÉ en tant que membre titulaire de la commission municipale relative à l'aménagement, à l'hygiène, à la sécurité, à la prévention, au commerce, au logement et à l'environnement.
- DESIGNE Madame Clotilde VEGA-RITTER en tant que membre titulaire de la commission municipale relative aux services techniques, à la voirie et aux travaux.
- DESIGNE Monsieur Paul RIEUSSET en tant que membre suppléant de la mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

ARTICLE 3 : DESIGNE Monsieur Jean-Luc BRACHET en remplacement de Monsieur Michaël ALBOU au sein de la commission d'attribution des places pour les structures d'accueil de la petite enfance.

ARTICLE 4 : DESIGNE Monsieur Jean-Luc BRACHET en remplacement de Madame Kaïna IKENI au sein de la commission communale de voirie.

ARTICLE 5 : DESIGNE Monsieur Jean-Luc BRACHET en remplacement de Monsieur Pierre LESPAIGNOL au sein de la commission municipale relative aux finances.

ARTICLE 6 : DESIGNE Monsieur Jean-Luc BRACHET en remplacement de Monsieur Maxence DUCROQUET au sein de la commission municipale action sociale, éducation, sport, enfance, culture et jeunesse.

ARTICLE 7 : DESIGNE Monsieur Jean-Luc BRACHET en remplacement de Monsieur Stéphane FOUCHER-ALAQUI au sein de la commission municipale aménagement, hygiène, sécurité, prévention, commerce, logement et environnement.

ARTICLE 8 : DESIGNE Monsieur Jean-Luc BRACHET en remplacement de Monsieur Adrien DEUDON au sein de la commission services techniques, voirie et travaux.

ARTICLE 9 : DESIGNE Monsieur Jean-Luc BRACHET en remplacement de Monsieur Julien BOUCHET au sein de la mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Adoptée à l'unanimité

54. Délégation du Conseil Municipal au Maire : Communication des décisions et contrats

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – PREND ACTE de la communication des actes énumérés ci-annexés pris par délégation du conseil municipal.

Prend acte

55. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'USAC

RAPPORTEUR : le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE l'ajout de la délibération à l'ordre du jour du conseil municipal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Alvine MOUTONGO BLACK

7 contre - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Paul RIEUSSET, M. Hicham DAD, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON, Mme Clotilde VEGA-RITTER

1 abstention - Mme Naïma SELLAM,

ARTICLE 2 – ATTRIBUE au titre de l'année 2025, une subvention exceptionnelle à l'association Union Sportive et Amicale de Clichy pour un montant de 40 000,00 €.

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ses éventuels avenants ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 4 – DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget des exercices 2025 et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine

CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

1 abstention - Mme Naïma SELLAM

7 n'ont pris pas part au vote - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est donc levée à 12h55 .

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le . 30/06/2025

Le Maire,

Signé électroniquement par : Rémi MUZEAU
Date de signature : 27/06/2025
Qualité : MAIRE



Rémi MUZEAU

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le



ID : 092-219200243-20250624-CR24062025-AU